

filie de Jean-Baptiste Peuvret, s'œur de Mesnu, conseiller du R<sup>i</sup> et greffier du Conseil.

Il siégea au Conseil Souverain pendant quelques années.

Son oncle, Joseph Giffard, seigneur de Beauport, étant mort en 1705, sans laisser de postérité, M. Duchesnay hérita de ses vastes domaines. C'est ainsi que cette belle propriété, après avoir appartenu, de 1634 à 1668, à Robert Giffard, et de 1668 à 1705, à son fils Joseph Giffard, passa définitivement à la famille Juchereau, dans laquelle elle est demeurée près de deux siècles.

Par ses soins et les travaux d'exploitation qu'il entreprit, cette grande propriété ne tarda pas à doubler de valeur. Il y avait dix ans qu'il appliquait toute son énergie à cette œuvre de défrichement, lorsque la mort vint l'enlever à sa nombreuse famille. Il décéda au mois d'avril 1715, et fut inhumé dans le cimetière de Beauport. Son épouse lui survécut plusieurs années. Elle mourut le 17 mars 1739.

L'ABBÉ DANIEL

**La revocation du gouverneur Monck.** (V, III, 595.)—Vers l'année 1862 un caissier français, défalcaire, du nom de Lamirande, était venu se réfugier au Canada. A cette époque, sir James Monck était le gouverneur général. La banque de France avait adressé au gouvernement canadien une requête demandant l'extradition de Lamirande. Joseph Doutre s'était fait le défenseur de ce dernier, et malgré les lois qui existaient à cette époque, Lord Monck, signa les papiers d'extradition. Doutre s'adressa alors au gouvernement impérial, et obtint la révocation du gouverneur général, qui avait encore quelques années à faire.